

## L'APPORT DES AUTRES SCIENCES SOCIALES:

Les sociologues sont de plus nombreux à entrevoir la nécessité d'une théorie sociologique générale, on s'intéresse de plus en plus à la « sociologie humaniste » et aux études interdisciplinaires.

La conception durkheimienne de la sociologie « Etude scientifique des faits sociaux. Est considéré comme fait social « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ». Présuppose :

- l'individu naît de la société et non l'inverse ;
- chacun d'entre nous croit n'obéir qu'à lui-même, alors qu'il est jouet des forces collectives ;
- la conscience collective, c'est-à-dire « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société »,

Forme un système déterminé qui a sa vie propre.

- Expliquer un phénomène social, c'est en rechercher la cause efficiente (déterminisme, conditionnement). (C.F. l'article de Durkheim : « Sociologie et sciences sociales » : De la méthode dans les sciences, Alcan, 1928, p. 307-333).

### Principales subdivisions :

Morphologie sociale

(Substrat)

- Territoire (étendu, localisation...)

- Population (caractéristique, volume, densité...)

Sociologie religieuse

Morale

Juridique

Economique

Linguistique

Physiologie sociale

Esthétique

(Manifestations)

Sociologie Générale

(Synthèse)

On distingue différents domaines :

### I- **Le courant géographique** (déterminisme géographique)

Courant de la sociologie selon lequel le développement de la société dépendrait directement des conditions géographiques (climat, sols, cours d'eau, etc.), ce qui implique une conception naturaliste de l'histoire.

L'idée selon laquelle les conditions naturelles jouent un rôle déterminant dans la vie de la société avait déjà été avancée par certains penseurs de l'Antiquité, tels que Platon et Aristote.

En tant que courant, le déterminisme géographique est apparu au XVIII<sup>em</sup> siècle (avec Montesquieu), il joua un rôle progressiste dans la lutte contre l'idéologie féodale et religieuse pour laquelle les phénomènes sociaux sont prédéterminés par Dieu. Au milieu du XIX<sup>e</sup> S., il subit l'influence de (H. Buckle, K. Ritter, Metchnikov, etc.).

Chez Buckle, le déterminisme géographique sert de justification aux inégalités sociales et à l'expansion coloniale. La théorie de Metchnikov soutenait que la société évolue inévitablement du despotisme à l'anarchie.

Les idées de l'école géographique ont préparé le terrain à la géopolitique.

**-Montesquieu Charles de Seconda** (1689 – 1755), philosophe, penseur politique, sociologue et historien français. M. fut un des promoteurs du courant géographique en sociologie et accorda un rôle particulier au sol, relief, etc., dans l'organisation sociale et l'évolution des mœurs. Par ailleurs, il souligna la valeur du milieu social qu'il identifiait au régime politique et à la législation.

Œuvres principales :

« Lettres persanes » (1721), « Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence » (1734), « Esprit des Lois » (1748).

**-Buckle Henri Thomas** (1821 – 1862), historien et sociologue positiviste anglais. Critiquant l'interprétation théologique de l'histoire, B. se fixait pour tâche de découvrir les lois de l'évolution historique et de démontrer leur action sur l'exemple de plusieurs pays. Il pensait, après Comte, que les progrès de l'intelligence étaient le principal facteur de l'évolution historique et niait le progrès des mœurs. Partisan du déterminisme géographique, il expliquait les différences de développement historique des peuples par l'influence des facteurs naturels (paysage, sol, climat et habitudes alimentaires). Auteur de « Histoire de la civilisation en Angleterre » (1857 – 1861).

- **Metchnikov Lev Illitch** (1838 – 1888), sociologue et géographe russe, publiciste démocrate. Participe à la lutte du peuple italien pour sa libération nationale, fut engagé volontaire des Mille garibaldiens. Ayant projeté une vaste œuvre sociologique sur l'histoire universelle de la civilisation humaine, M. n'eut le temps d'en achever que l'introduction. Elle fut éditée en 1889 sous le titre : « La civilisation et les grands fleuves historiques ». M. fut partisan de la tendance géographique en sociologie. Selon lui, l'évolution de la société est déterminée par le milieu physico-géographique, en premier lieu, par l'hydrosphère. Les voies de communication fluviales, maritimes et océaniques sont à l'origine, respectivement, des civilisations anciennes, médiévales et modernes. Adversaire du racisme, M. critiquait les sociologues qui étendaient les lois biologiques à la société, il voyait le caractère spécifique de celle-ci dans la libre coopération des hommes transformant progressivement la nature. Selon lui, le critère du progrès social est le développement de la solidarité et de la liberté au sein de la société, celle-ci passant, au cours de son évolution, de l'oppression à l'anarchie.

Parmi les positions les communes de la discipline géographique, on peut retenir :

-La géographie se présente comme un préambule à la recherche en science sociale : l'apport des géographes se situe « au seuil de toute recherche de morphologie sociale » et plus précisément de sociologie et d'économie, c'est lui qui fournit le cadre aux autres études disciplinaires ou thématiques. Ainsi « le caractère incontournable des travaux de monographies locales, des synthèses régionales » se présentent comme de « répertoires indispensables » qui sont à la base de l'investigation géographique.

-Dans le cadre d'un travail systématique de réhabilitation des « indigènes » et des cohérences sociopolitiques et techniques des communautés rurales, d'illustrer une problématique de « l'efficacité agraire », fondée sur l'observation attentive des pratiques culturelles et des techniques d'encadrement social : encadrement rural et vulgarisation, aménagements fonciers, identification des unités sociales pertinentes (logiques paysannes, potentialités des sociétés rurales) et à décrire la permanence dans le moyen terme.

## **II- L'ECONOMIE POLITIQUE :**

L'économie est l'ensemble des rapports de production qui s'établissent entre les hommes au cours de la production, de l'échange, de la répartition et de la consommation des biens matériels.

La politique (du grec politikos - de la cité, art et pratique du gouvernement de l'Etat), activité liée aux rapports entre classes, nations et autres groupes sociaux, fondée sur la conquête, la conservation et l'utilisation du pouvoir d'Etat.

Les idées politiques et les institutions correspondantes sont une superstructure de la base économique.

Pour que la politique soit une force transformatrice, elle doit traduire correctement les besoins du développement de la vie matérielle de la société. La politique exprime sous une forme concentrée l'économie qui, en dernière analyse, la détermine, mais en même temps la p. exerce une puissante action en retour sur celle-ci. La lutte politique a pour enjeu, principalement les intérêts économiques de classe. L'Etat est l'instrument essentiel de cette

lutte ; il sert à assurer la domination économique durable d'une classe. Les conditions nécessaires de cette domination sont la conquête et le maintien du pouvoir politique.

- **Karl Marx (Trèves, 1818 – Londres 1883)**, fondateur du communisme scientifique, du matérialisme dialectique et historique, de l'économie politique scientifique, guide et maître du prolétariat international, sociologue et économiste allemand.

\*Approche marxiste

On ne trouve pas chez lui de distinction entre économie et société. Le social et l'économique ne sont pas dissociés ; les sociétés sont des « Formations économiques et sociales ». Les inégalités économiques et sociales sont des contradictions de classes.

S'il y a bien une succession, marquée par un progrès de modes de production (asiatique, antique, féodal, capitaliste), l'élément explicatif n'est autre que la lutte des classes.

Le matérialisme historique. Le projet « scientifique » rejoint ceux d'Auguste Comte et d'Emile Durkheim. Pour Marx, « Dans la production sociale de leur existence, les hommes nouent des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté. » (Introduction à la critique de l'économie politique, 1859.)

Le sens des pratiques sociales n'est pas déchiffrable dans les discours des acteurs sociaux. Il faut partir non pas des individus mais des structures et des lois de leur évolution. Ces lois restent par essence, semblables à celles de la nature : « Le développement de la formation économique de la société est assimilable à la marche de la nature » (Le Capital, Ed. sociales, tome I, Livre 1, p.20) ou : « La vie économique présente dans son développement historique les mêmes phénomènes que l'on rencontre dans d'autres branches de la biologie. » (Postface au Capital, Ed. Sociales, p.28.)

Les rapports sociaux « indépendants » des volontés individuelles sont les « rapports de production qui correspondent à un degré de développement déterminé de leurs forces productives matérielles. L'ensemble de ces rapports de production constitue la superstructure économique de la société, la base concrète sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique, et à laquelle correspondent des formes de conscience sociale. » (Introduction à la critique de l'économie politique, 1859.)

Ces structures forment donc un « système », le mode de production, lequel se subdivise en forces productives et en rapports de production. Les forces productives comprennent l'ensemble des ressources matérielles (énergie, matières premières, machines...) et humaines (quantité de main – d'œuvre, qualification...) disponibles dans une société. Les rapports de production sont les rapports de propriété et de contrôle des forces productives. Ces rapports fondent l'existence de classes sociales antagonistes. Propriétaires/non propriétaires s'opposent pour l'appropriation des ressources. D'où la phrase célèbre du Manifeste : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes. » D'où les relations structurelles entre les forces productives/rapports de production,

capital/travail salarié qui priment normativement et méthodologiquement sur les relations interindividuelles, capitalistes/salariés, entre les membres d'une même société ou même groupe...

Les thèses et les analyses de Marx restent liées, comme celles de Comte et Durkheim, à un projet de transformation de la société ; d'une foi égale dans la possibilité pour la société de se transformer elle-même.

#### **a- Les Etapes de la croissance économique :**

Rostow Walt W., socio-économiste américain.

Conception du sociologue américain W. Rostow. Cette variante de la théorie de la « société industrielle unique » se trouve exposée dans le livre « Les Etapes de la croissance économique » (1960). Selon Rostow, l'histoire passe par cinq stades :1) la « société traditionnelle » qui englobe tous les types de société jusqu'au capitalisme et qui se distingue par un bas niveau de productivité du travail, par la prédominance de l'agriculture dans l'économie ;

2) la « société de transition » qui correspond à peu près à l'avènement du capitalisme prémonopoliste ;

3) La « période de mutation » qui est marquée par les révolutions industrielles et le début de l'industrialisation ;

4) La « période de maturité » qui voit l'achèvement de l'industrialisation et l'apparition de pays industriellement très développés ;

5) L' « ère de la consommation de haut niveau » qui n'aurait été encore atteinte que par les Etats-Unis.

Dans ses ouvrages suivants, Rostow tente de légitimer une sixième étape, celle de la « qualité de la vie », ou seront réglées des tâches globales comme la protection de l'environnement, le gouvernement mondial, etc.

La conception de Rostow est apte à s'opposer au matérialisme historique.

#### **b- Les Analyses d'origine politique :**

Les capacités réflexives d'une société ne se limitent pas aux seules institutions scientifiques : il y a une multitude d'acteurs sociaux qui « réagissent » plus vite que les sciences sociales et sont aptes à couvrir les domaines qu'elles laissent ouverts.

Nous appelons méta-analyses ou analyses méta-scientifiques du social, les documents et discours que produisent : (partis, syndicats et groupements, presses) et les religieux. Mais leurs analyses ont deux particularités :

-La première tient à une théorie politique du social ;

-La seconde tient à la définition d'actions à entreprendre ou d'ajustements stratégiques, afin d'être compris par les couches et les secteurs sociaux sur lesquels ils s'appuient.

Une contestation s'impose : si la capacité analytique des politiques varie d'un pays ou d'un continent à l'autre, elle demeure exceptionnellement productive mais elle est toujours déterminée par des cadres théorico-idéologiques préétablis.

### **-L'approche sociopolitique :**

Une recension sommaire des principales analyses sociales d'origine politico-syndicale du tiers-monde montre qu'elles relèvent toutes de courants idéologiques. Le fait est normal mais il est aggravé par le sous-développement, la dépendance et l'urgence des situations sociales. Plus l'acuité des conjonctures est grande, plus les analyses se radicalisent de natures contradictoires.

On peut ainsi distinguer, dans chaque aire géopolitique du tiers-monde, des périodes où prévalent des principes politiques, économiques et sociaux adaptés a priori et qui déterminent l'orientation des analyses sociales.

### **Une Typologie des sociétés politiques :**

C'est la sociologie et l'anthropologie politiques qui dominent les travaux et permettent aux chercheurs de traiter adéquatement les processus politiques des pays du tiers-monde en termes spécifiques et non en référence à des modèles extérieurs (F. Bourricaud ; J. P. Lavaud). Il est significatif que le thème de la « citoyenneté », lié aux travaux sur les secteurs informels (B. Lautier) et la sécurité alimentaire (A. K. Sen), soit devenu aujourd'hui un des objets majeurs des études sociopolitiques.

*On distingue :*

**1. La bande :** Elle constitue une unité de taille restreinte, démographiquement limitée à un certain nombre de familles d'origines différentes et occupant un territoire commun où elles pratiquent généralement, d'une façon plus ou moins nomade, la chasse, la pêche, la cueillette. Ce type de groupement est souvent peu durable et la composition varie selon les époques et les possibilités d'activité économique.

*Aucun chef ni aucune institution n'unifie les bandes d'un même groupe ethnique et seuls quelques leaders, chasseurs, guérisseurs, peuvent apparaître d'une façon éphémère.*

*Les Esquimaux, les Pygmées de l'Afrique centrale, certains groupes d'Indiens d'Amazonie sont les meilleurs exemples de ce type de société.*

## **2. Les organisations segmentaires et lignagères :**

*Egalitaires aussi, elles reposent essentiellement sur la solidarité à l'intérieur du groupe de parenté qui, qui est la seule unité assurant la protection de l'individu. Ces organisations connaissent souvent un état conflictuel endémique, et les groupes sont obligés d'entretenir entre eux, pour leur défense, des réseaux d'alliance fondés sur la proximité familiale.*

*-Les organisations lignagères sont des groupes de descendance qui constituent une véritable unité de solidarité pouvant s'établir sur plusieurs générations et réunissant ainsi un nombre important de personnes apparentées.*

*L'autorité y est exercée par les chefs de lignage ou Aînés, entourés de conseils d'Anciens, ceux-ci étant les chefs des branches collatérales (cf. schéma ci-dessous).*

## **3. Les sociétés segmentaires :**

*Elles ne constituent pas de véritables lignages, en ce sens que des scissions s'y opèrent au bout de deux ou trois générations. L'unité de solidarité est représentée par un sèment de ce lignage, lui-même en opposition virtuelle avec le segment voisin. Pour reprendre le schéma précédent, dans un système segmentaire, les descendants de A formeront une unité pouvant être appelée à s'opposer à B, mais en revanche ils seront amenés à s'allier si un litige oppose A ou B ou l'un de leurs descendants à C ou D ou l'un de leurs descendants.*

*Dans ce système, les conflits entre proches sont très rapidement résolus, en revanche ils peuvent se transformer en vendettas (Blood feud), avec éventuellement mort d'hommes, si le groupe forme des quatre familles, par exemple, a affaire à des adversaires dont le degré de parenté est beaucoup plus éloigné. Comme le dit Evans-Pritchard, « Fission et Fusion sont deux aspects du même principe segmentaire » et elles opèrent de façon à la fois contradictoire et complémentaire (« Les Nuer », in African Political Systems, p. 284).*

*Les Nuer du Soudan et les Tiv du Nigeria ont été jusqu'à présent les illustrations de ces systèmes présentes.*

*Que le système soit segmentaire ou non, il peut aussi s'unifier au sein de la tribu, unité d'intégration qui tend alors à transcender les groupes de parenté et à imposer des formes de solidarité à un niveau supérieur à la famille, ou le rôle des Anciens prépondérant.*

**4. Les sociétés stratifiées :** *Elles expriment une spécificité politique plus marquée, quand apparaissent des institutions visant le maintien de l'ordre, l'organisation économique, etc. Le pouvoir s'individualise partiellement et tend à devenir héréditaire. La centralisation à l'échelon local du village, de la région ou même de la société globale qu'est l'ethnie, se renforce.*

*Les ethnologues s'accordent à distinguer les « chefferies » des « Etats » :*

**a- La chefferie :** présente des dimensions territoriales relativement faibles, ou le pouvoir politique reste mal assuré, l'existence d'un régime de dévolution généralement héréditaire. L'appareil administratif et judiciaire y est peu développé et s'appuie sur l'entourage ou la clientèle du chef. Enfin, l'unité du territoire, précaire, risque d'être remise en cause au cours des compétitions politiques.

**b- L'Etat :** La problématique de l'Etat a fait l'objet d'une production extrêmement abondante. Organisation politique d'une classe économiquement dominante. Le processus de formation de l'Etat est marqué par la formation d'un pouvoir public spécial avec son armée, sa police, ses prisons et différentes institutions coercitives.

Trois étapes peuvent être dégagées dans la consolidation de l'Etat, puis à la dénonciation de sa faible efficacité et de son manque de souplesse en terme de développement (le secteur productif étatique), enfin à la recombinaison démocratique et au réexamen des missions de l'Etat (privatisation des entreprises publiques, décentralisation).

La recherche sur l'« Etat en développement » présente des caractéristiques bien différentes et dépend de la capacité et d'aide et de coopération des organismes internationaux. Mais, les aspects juridiques et formels concernant les modèles constitutionnels sont restés seconds par rapport aux problèmes de son fonctionnement, de ses responsables, de ses relations avec les pouvoirs traditionnels et la société civile (légitimation et bases sociales), et des rapports interétatiques au niveau régional, au plan international et dans la participation aux instances de négociation Nord-Sud (Non-alignés, CNUCED, OPEP).

Le modèle « tutélaire » (tutelary democracy), proposé par E. Shils pour rendre compte des rapports contradictoires entre le projet formel de démocratie revendiqué par les textes officiels et l'autoritarisme qui s'installe dans la majorité des pays, illustre la difficulté des politistes à expliquer les évolutions en cours (E. Shils, « The military in the political development of the new states »).

La grille d'analyse proposée par Shils conduisait à interpréter les diverses formes de pouvoir autoritaire (chefs historiques ou charismatiques, partis uniques, régimes militaires) comme des étapes provisoires de gouvernement, nécessaires au décalage économique et à la sortie du sous-développement.

### **III- LA NOTION DE GOUVERNANCE :**

L'Etat dans les pays du tiers-monde a fait l'objet d'une remise en cause de la part des libéraux qui dénonçaient ses interventions (surtout économiques).

C'est au tour du terme de « gouvernance » que la Banque Mondiale définit comme « l'usage de l'autorité politique, la pratique de contrôle sur une société et la gestion

*de ses ressources pour le développement social et économique » s'est élaborée une nouvelle « Théorie de la gestion du développement ». La gouvernance désigne donc tous les aspects politico-institutionnels relatifs à la capacité d'un gouvernement à assurer la loi et l'ordre, à formuler et exécuter une politique, à créer un environnement favorable au développement (structures organisationnelles, ressources humaines et les systèmes de gestion de l'Etat).*

*Pour les cerner, il faut tout d'abord distinguer le volet politico-administratif (nature et rôle de l'Etat en tant qu'agent de régulation économique) et celui proprement économique de la gouvernance. La première dimension renvoie au système politique global et aux pratiques socio-économiques qu'il engendre : structure du gouvernement et groupes d'intérêts représentés en son sein, cadre constitutionnel répartissant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, types de représentation et d'expression des populations (système électoral et formes de « participation populaire »). La seconde concerne spécifiquement la gestion des ressources disponibles dans le secteur public et privé (fixation des prix, fiscalité, subventions, taux de change, législation économique).*

*Toutes contribuent à diminuer les prérogatives de l'Etat et au renforcement commutant des acteurs organisés de la « société civile » (syndicats, chambres de commerce, mutuelles, coopératives, organisations d'usagers, universités) dans le but de réduire la distance sociale qui prévaut entre décideurs et populations.*

**IV- LA DEMOGRAPHIE :** *(du grec démos-peuple et graphein-écrire), science ayant pour objet l'étude des populations, de leurs structures (aux points de vue professionnels, géographique, ethnique, de l'âge et du sexe) et de leur dynamique (natalité, mortalité, migrations, etc.).*

*Les caractéristiques quantitatives des processus démographiques sont des indices qui traduisent, sous une forme générale, les effets de nombreux facteurs : biologiques, sociaux, culturels, ethniques, éthiques, socio-psychologiques, etc. Le marxisme met l'accent sur le rôle déterminant des rapports économiques, du mode de production. « Pour différents modes de productions il existe différentes lois d'accroissement de la population et de la surpopulation » (Marx : « Manuscrits de 1857-1858 », Editions sociales, Paris, 1980, t. II, p. 94). Mais l'inverse peut se produire également, étant donné que la population est le sujet de la production en même temps que de la consommation.*

*La croissance accélérée de la population mondiale, problème global de l'actualité, résulte en grande partie de la diminution de la mortalité (surtout infantile) dans les pays en voie de développement, du fait des progrès de la médecine et d'une meilleure protection de la santé publique, de l'amélioration des conditions d'hygiène, parallèlement au maintien des modes de vie traditionnels qui, quant à eux, font obstacles à la fois au planning familial et à un travail plus efficace de la population dans le secteur industriel, etc. D'où la nécessité de définir et de mettre en œuvre une*

*politique démographique qui ne se réduirait pas à des mesures d'ordre exclusivement médical ou économique, mais tiendrait compte de nombreux aspects sociaux et culturels du phénomène, étant donné que les taux de croissance de la population influent fortement sur l'économie, la structure sociale, la répartition territoriale de la main-d'œuvre, etc.*

**-Thomas Robert Malthus (1766 – 1834), sociologue, démographe, pasteur anglican.** Dans son « *Essai sur le principe de population* », Malthus exposa des idées qui furent ensuite largement reprises par la pensée sociale, surtout par l'économie politique de la fin du XIXe siècle. Malthus établit une loi de la population supra historique, selon laquelle, la population grandit en progression géométrique, tandis que les substances ne croissent qu'en progression arithmétique. D'où Malthus déduisait les contradictions du développement social. Celles-ci ne peuvent, selon lui, être éliminées que par la restriction de la croissance démographique (réglementation des mariages, contrôle des naissances) ainsi que par la régulation « naturelle » (famine, épidémies, guerres, etc.) du nombre de la population.

## **V. LE DROIT :**

*Selon H. Lévy-Bruhl, « ensemble des règles obligatoires déterminant les rapports sociaux imposés à tout moment à la collectivité à laquelle on appartient ». Différentes sources : coutume, loi, traité, doctrine, religion.*

*Des juridictions spécialisées, une codification propre à chaque domaine : droit civil, pénal, commercial, constitutionnel, administratif public, privé, etc.*

*Le droit est fixe dans un système de normes, de règles établies ou sanctionnées par le pouvoir d'Etat. La spécificité des normes juridiques tient au fait que leur exécution est assurée par la force coercitive de l'Etat. Dans les sociétés dites « traditionnelles », la modernisation rapide et profonde des structures sociales et des comportements « coutumiers » passait nécessairement par la mise en place d'un cadre légal inspiré du droit occidental incarnant les nouvelles valeurs, désormais écrites et codifiées. Entre la volonté de l'Etat et le nécessaire consensus des citoyens, diverses voies médianes « d'indigénisation » du droit ont été pratiquées pour réduire l'écart entre, d'un côté un droit moderne idéalisé mais bafoué, et de l'autre, des pratiques et des usages variables selon les lieux et les communautés au sein d'un même Etat. En plus, le réalisme a dû prévaloir pour tenir compte tout d'abord de l'impuissance à faire appliquer la loi (qui commence par la formation et l'information de ceux qui sont appelés à la dire, l'accès aux textes légaux) et du fait que des pans entiers de l'activité sociale dans le domaine de la production, des relations sociales, échappent à tout encadrement étatique (économie informelle, auto-formation...). La réflexion juridique participe pleinement au débat général sur les politiques de développement « provoqué », le choc des valeurs de civilisation, le respect des identités et des formes*

*indigènes de régulation des rapports sociaux, la définition des situation d' « anomie sociale » (cf. R. Verdier, éd. , La Vengeance, Paris, Cujas, 4 vol., 1980-1984). Mais paradoxalement, alors même que la souplesse et la flexibilité s'imposent a ceux charges de faire et de dire le droit (on parle ainsi de « cadastre progressif », pour assimiler les pratiques traditionnelles qui dans les campagnes par exemple, servent a éviter les différends fonciers entre paysans), ce sont désormais les sujets de la « société civile » qui semblent revendiquer l'affirmation d'un Etat de Droit et le respect des droits universels (comme les doits de l'homme ou les proclamations des organismes internationaux), au -delà des différences sociales et des appartenances raciales ou confessionnelles.*